



**PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné que le budget et le programme triennal pour l'exercice financier 2026 de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier seront soumis pour adoption lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le :

JEUDI 18 DÉCEMBRE 2025 À 19 H
À la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert
22, rue Louis-Jolliet, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget 2026 et tout mode de financement d'une dépense qui y est prévue ou sur le programme triennal d'immobilisations pour les années 2026 à 2028.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et les villes*. Cette séance sera diffusée sur le site Internet de la Ville au même titre que les séances ordinaires au <https://www.villescjc.com/ville/vie-democratique/seances-du-conseil>.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, ce 9^e jour du mois de décembre 2025.

Mélanie Côté
Assistante-greffière